



Rapport sur les Orientations budgétaires 2021

Population INSEE 2021 : 5930 habitants

Le rapport sur les orientations budgétaires 2021

1 – LE CADRE JURIDIQUE

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Les comptes administratifs et les budgets primitifs sont accompagnés d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Les budgets primitifs devront être votés au plus tard le 15 avril 2021.

Lexique :

DGF : dotation globale de fonctionnement
DSU : dotation de solidarité urbaine
DSR : dotation de solidarité rurale
DNP : dotation nationale de péréquation
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FSIL : fonds de soutien à l'investissement local
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées
CA : compte administratif
BP : budget primitif
Épargne brute ou excédent brut : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Épargne nette : épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

2 – LE CONTEXTE GENERAL

Le projet de loi de finances pour 2021 s'inscrit dans contexte économique national bouleversé par la crise sanitaire de la Covid-19 et du plan de relance 2021-2022 conçu par le gouvernement.

- **La DGF est stable avec un montant de 27 milliard d'€ environ**

Après quatre années consécutives de recul entre 2014 et 2017, le gouvernement a décidé de stabiliser les concours financiers de l'Etat aux collectivités.

- **Le maintien du FPIC**
Le FPIC sera maintenu à hauteur d'1 milliard d'euros

- **La mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales**

Pour les contribuables, cela s'est traduit pour 80% de la population par une exonération de la TH en 2020 et pour les 20% les plus aisés, l'exonération se fera progressivement de 2021 jusqu'en 2023.

A compter de 2023, la suppression de la TH sur les résidences principales concernera tous les contribuables.

Pour le bloc communal, la part du foncier bâti perçu par le département sera versée aux communes.

- **Les dotations destinées à soutenir l'investissement local ne diminueront pas**

Les enveloppes dédiées à l'investissement des collectivités du bloc local (DSIL et DETR) seront reconduites à 1.8 millions d'euros.

3 – LES ORIENTATIONS DE POLITIQUE GENERALE LE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DU MANDAT 2020-2026

Le projet 2020-2026 s'inscrit dans la continuité des actions menées sur le mandat précédent. Tenant compte des priorités définies, le projet du mandat a été estimé à environ 8.5 millions.

Les différentes orientations retenues pour 2021 sont :

3-1 : la mise en œuvre du contrat bourg-centre signé en mars 2020

Dès l'année 2020, la commune a mis en place les projets identifiés dans le contrat bourg-centre, à commencer par la création d'une maison des sports et de loisirs à la zone d'activités le vigné. Elle poursuivra ses efforts en matière d'investissement en faveur de l'attractivité du cœur de ville avec la création en 2021 d'un point d'accueil central des populations locales et touristiques dit « Maison Ortuno ».

Toujours dans l'objectif de requalifier le cœur de ville, la commune continuera les études nécessaires au projet de la requalification de la place du pont, dont la 1^{ère} phase interviendra consécutivement à l'opération « Maison Ortuno ».

La requalification du chemin de la Dale/avenue Gerbu, déjà identifié au PLU, en vue de transformer cette ancienne déviation en boulevard urbain reliant les quartiers Nord au centre du village.

3-2 : la commune, lauréate des Petites Villes de Demain : la signature d'une convention avec l'Etat pour la revitalisation du centre-ville

La commune a été sélectionnée parmi les 1000 communes de France, lauréates au programme PVD (Petites Villes de Demain), confirmant ainsi la fonction de bourg-centre de Calvisson ;

A cet effet, un chef de projet sera recruté pour mener à bien les objectifs contractualisés avec l'Etat, ce poste est financé en partie par l'Etat.

La commune signera une convention avec l'Etat en vue de mettre en place une ORT (opération de revitalisation territoriale).

3-3 : des actions en faveur d'un habitat amélioré

Dans la continuité des actions menées (taxe d'habitation sur les logements vacants, réhabilitation d'une friche communale pour créer des logements sociaux) et en parallèle de la réflexion du nouveau Plan Local de l'Habitat avec l'intercommunalité, la commune va mener des actions afin de lutter contre l'indécence et l'insalubrité des logements.

Le conseil municipal a, en date, du 14 décembre dernier, décidé d'instaurer le permis de louer dans le centre ancien. Pour mener à bien le dispositif, la commune prendra l'attache des services d'un expert en bâtiment.

3-4 : la poursuite de l'amélioration du cadre de vie et des paysages

Le lotissement Font Vinouse qui est le 1^{er} lotissement sorti de terre au début des années 80, va faire l'objet d'une attention toute particulière avec au programme l'enfouissement des réseaux secs, la reprise des réseaux humides et surtout la création de trottoirs confortables pour la sécurité des usagers.

Dans l'objectif de poursuivre le développement des cheminements doux, des trottoirs seront également créés avenue de Lattre de Tassigny.

Afin d'embellir le village, la commune poursuivra son effort en matière de rénovation des transformateurs, des bornes fontaine et du fleurissement.

En vue de préserver les vues depuis les points hauts mais aussi afin de respecter la typologie des bâtis historiques ou des quartiers plus récents, la commune a lancé une étude paysagère sur l'ensemble du village afin de faire l'état des lieux de la morphologie urbaine du village (bâti récent, bâti ancien, alignement sur rue, hauteur, densité, dents creuses...). Une traduction réglementaire sera prévue au Plan Local d'Urbanisme.

Dans la même logique, la commune en partenariat avec l'Association des Communes de la Vaunage envisage de rédiger un CRAP (cahier des recommandations architecturales et paysagères), à destination des particuliers, il aura une vertu pédagogique.

3-5 : la commune poursuivra sa dynamique en matière de sports et loisirs

La commune accorde une place importante aux activités sportives pour contribuer au bien-être des Calvissonnais.

Dans la continuité des équipements réalisés ces dernières années, la commune poursuivra sa dynamique en faveur du développement des activités sportives : un city parc et un pump track seront créés ; un budget sera alloué au CMJ qui a pour projet d'agrandir le skate parc, le stade VTT à la carrière sera rénové.

Enfin, une passerelle sera créée sur l'Escattes permettant de relier les plateaux sportifs.

3-6 : un village solidaire dans un contexte de crise sanitaire

Pour 2021, la commune portera une attention toute particulière à l'attribution des moyens nécessaires au fonctionnement du CCAS. La subvention qui a été augmentée de 4000 € en 2020 sera reconduite.

Une épicerie solidaire verra le jour, des bungalows seront loués et installés sur le parking public qui jouxte la maison des familles, le temps de la construction du bâtiment par les services techniques. Cette épicerie solidaire complétera la banque alimentaire.

Dans la poursuite de cette dynamique, le CCAS a été lauréat à l'appel à projet de la Région Occitanie « manger c'est bien, jeter ça craint ».

Dans la continuité de 2020, les bars restaurants seront exonérés de loyer et de droits de voirie.

3-7 : un village soucieux de la protection de son environnement

En 2021, la commune affirmera sa volonté de s'engager dans une démarche de transition écologique.

Cela se traduira par l'aménagement d'espaces verts et la végétalisation des voies qui feront l'objet d'une requalification urbaine (chemin de la Dale en 2021).

Une vraie réflexion sera menée sur la réduction des dépenses d'énergie en matière d'éclairage public et bâtiments publics. Pour ce faire, la commune missionnera un bureau d'études pour l'accompagner dans cette intention.

Les toitures du CTM et de la maison des sports et de loisirs seront équipées de panneaux photovoltaïques. La commune accompagnera également un projet plus ambitieux de parc photovoltaïque, sur le site de l'ancienne dechetterie, de 4 ha environ.

D'autres dispositifs pour accompagner les citoyens dans cette démarche viendront en complément (ex : récupérateur d'eau, composteurs...).

3-8 : des actions afin de renforcer les mesures en matière de sécurité et salubrité publique

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, la commune s'équippera d'une sirène permettant d'alerter les citoyens en cas de danger (inondations par ex.) ; des radars pédagogiques seront installés afin de réduire la vitesse en agglomération ; les passages piétons seront mieux identifiés par des points lumineux ; enfin, le parc de vidéo surveillance sera étendu en partenariat avec les services du Préfet et de la gendarmerie.

Des défibrillateurs supplémentaires seront mis en place sur le village et bâtiments communaux. Le plan participation citoyenne sera relancé.

3-9 : culture/festivités : une volonté de développer un programme ambitieux dans un contexte sanitaire incertain

Malgré le contexte sanitaire incertain, la commune porte une politique culturelle volontariste et ambitieuse pour la saison 2021 et les années à venir.

La création d'un festival annuel (théâtre d'improvisation) est au programme ainsi que les activités traditionnelles qui vont dépendre du contexte sanitaire.

3-10 : la volonté affirmée d'améliorer la communication de la commune

La communication institutionnelle et la communication interne doivent être nécessairement améliorées. Pour mener à bien cet objectif, il est envisagé de recruter un chargé de mission.

3-11 : des acquisitions en vue de constituer des réserves foncières

Le village ne possède plus de terrains communaux en zone urbaine, aussi, afin de préparer l'avenir, il convient de constituer des réserves foncières.

En 2021, la commune achètera le terrain constituant le parc de la maison dite Rouverand situé à grande proximité du cœur de village. De plus, une veille sur des fonciers potentiels sera exercée.

3-12 : un objectif de stabilité des taux d'imposition

Conformément aux engagements pris dans le programme électoral, la municipalité maintiendra sa volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le budget 2021 sera construit en prenant pour hypothèse une stabilité des taux qui n'ont pas évolué depuis 2010.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sera supprimée pour 80% des ménages ; la recette résiduelle des 20% des ménages les plus aisés sera perçue directement par l'Etat. La perte de cette recette sera compensée par la perception par la commune de la part de la taxe foncière que recevait le département.

Les recettes de la commune reposeront désormais à plus de 95% sur la taxe foncière des propriétés bâties.

4 – LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

L'excédent de fonctionnement 2020 est de : **1 258 475 €**

En section de fonctionnement recettes

	CA 2019	CA 2020	CA19/20
Atténuation de charges	32 054	50 568	
Produits des services	224 774	163 478	-61 296 €
Impôts et taxes	2 823 869	2 742 826	-81 043 €
Dotations participations	1 443 025	1 537 419	+ 94 394 €
<i>+Dont DGF</i>	472 105	488 204	
<i>Dont DSR/DNP (péréquation)</i>	878 725	954 731	
Revenus des immeubles	229 532	274 829	
Remboursements divers/publicités	3 614	4 849	
TOTAL (hors cessions)	4 756 868	4 773 969	
Produits exceptionnels*	90 908	83 611	
TOTAL	4 847 776	4 857 580	
Opérations d'ordre	110 852	15 099	
Total section	4 958 628	4 872 679	

- Conséquence de la crise sanitaire : baisse générale des produits du domaine (- 61 296€) liée au non encaissement des droits de place du marché (-21 000 €) et des terrasses (-12 000 €) et à l'ouverture tardive de la piscine avec un nombre d'usagers plafonné (-24 000€) ; le repas de la fête votive n'ayant pas pu être organisé, aucune recette afférente n'a été perçue (- 4 000€),
- Baisse conséquence de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (-98 215 €),
- Produits exceptionnels : cessions de deux terrains communaux situés chemin du Roc
- Revenus des immeubles : en 2019, la commune n'a perçu que trois trimestres relatifs au loyer de la gendarmerie / perte de 28 990 € de loyers communaux (restaurants) sur l'exercice.

En section de fonctionnement dépenses :

	CA 2019	CA 2020	CA19/20
Charges générales	1 146 140	1 075 045	-71 095
Charges de personnel	1 523 354	1 510 367	
Clect	500 468	530 505	+ 30 037
Autres charges de gestion courante	288 458	269 070	-19 388
Charges financières	115 933	107 594	
ICNE (régularisation)		-76 281	
Charges exceptionnelles	3 900	24 512	
TOTAL	3 578 253	3 440 812	
Opérations d'ordre	191 378	173 392	
Total section	3 769 631	3 614 204	

- Diminution des charges générales lié principalement aux festivités qui n'ont pas pu être maintenues à cause de la situation sanitaire (-76 045€), à la cessation d'activité de l'ESAT pendant le 1^{er} confinement (- 14 560 €),
- Des dépenses supplémentaires générées par la gestion de la crise sanitaire (+ 13 000 €),
- Stabilisation des charges de personnel,
- Diminution de l'enveloppe des subventions aux associations (-23 000 €) du fait de l'arrêt obligatoire des activités,
- Augmentation de l'aide au CCAS (+ 4000€).

L'excédent d'investissement

En section d'investissement recettes :

	CA 2019	CA 2020
Excédent reporté N-1	247 987	0
FCTVA	142 373	275 443
Taxe d'aménagement	234 829	190 623
Subventions	197 914	261 677
Emprunt	0	300 000
Dépôts et cautionnements reçus	1 708	
Excédent de fonctionnement reporté	1 073 474	1 188 996
TOTAL	1 898 284	2 216 739
Opérations d'ordre	191 378	173 392
Total section	2 089 663	2 390 131

En section d'investissement dépenses :

	CA 2019	CA 2020
Capital emprunt	206 720	212 719
Etudes	4 728	9 025
Travaux/investissements	1 868 118	1 827 881
Taxe d'aménagement/remboursement trop perçu	0	27 693
Déficit reporté	0	100 755
TOTAL	2 079 566	2 178 073
Opérations d'ordre	110 852	15 099
Total section	2 190 418	2 193 172

Les principales réalisations en 2020 :

- La maison des sports et de loisirs (668 359 €),
- L'aménagement de la route de la cave (535 533 €),
- L'éclairage public (96 440 €),
- Les réfections de voirie au hameau de Bizac (68 927 €),
- La mise en accessibilité des locaux de la piscine (41 215 €),
- L'achat du terrain mitoyen au musée du boutis (29 340€),
- L'achat d'un véhicule pour la police municipale (26 011€).

5 – PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT D'INVESTISSEMENT

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT :

5-1 : Evolution des recettes de fonctionnement sur la période 2014-2020 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3 897 000	4 107 000	4 362 000	4 384 000	4 541 000	4 757 000	4 773 000

5-2 : Les ressources fiscales en augmentation :

Pour mémoire, les taux d'imposition sont les suivants :

- taxe d'habitation : 12.60 %
- taxe foncière : 20.50 %
- taxe foncière bâti : 64.79 %

En 2021, les taux seront maintenus.

La dynamique des bases permet de maintenir un niveau de ressources fiscales en évolution :

Le produit fiscal 2020	Le produit fiscal attendu 2021
2 147 566 €	2 358 780 €

5-3 : Les dotations de l'Etat devraient se stabiliser

La population a augmenté de 119 habitants entre 2020 et 2021, aussi la dotation forfaitaire devrait connaître une évolution de 10 971€.

Dotation forfaitaire 2020	Dotation estimée 2021
488 204 €	499 175 €

La Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation devraient se stabiliser.

Pour mémoire, le montant total des dotations en 2020 : 1 442 935 €

5-4 : Les produits du domaine en baisse depuis la crise sanitaire

La municipalité a fait le choix d'exonérer les commerçants des droits de terrasse ainsi que des droits de place du marché. Cet effort consenti par la commune ainsi que l'ouverture tardive de la piscine au mois de juillet avec un nombre limité d'utilisateurs représentent une baisse de plus de 61 000 € des produits du domaine.

En 2021, la commune maintiendra l'exonération tant que la situation sanitaire ne permettra pas aux commerçants de travailler convenablement. Il sera budgétisé une recette au niveau de celle de 2020, soit - 27 %.

5-5 : Les revenus des immeubles en baisse depuis la crise sanitaire

La commune a fait le choix d'exonérer, pendant la période de crise sanitaire, les restaurateurs des loyers communaux.

La perte de loyers pour l'exercice 2020 s'élève à presque 29 000 €.

En 2021, la commune reconduira une prévision à la baisse sur ce chapitre, à savoir – 15 %.

Pour mémoire, le montant des loyers en situation habituelle se situe à 285 000 €,

La prévision pour 2021 se situera à 245 000 € et comprendra principalement le loyer de la gendarmerie et de la poste.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Si les recettes de fonctionnement ont connu une évolution importante sur la période 2014-2020, les dépenses de fonctionnement ont été fortement contenues sur le dernier mandat permettant aujourd'hui d'atteindre un niveau d'autofinancement très confortable.

Evolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2020 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3 250 000	3 423 000	3 464 000	3 620 000	3 537 000	3 578 000	3 441 000

Toutefois, il convient de prendre en compte l'évolution du village et des besoins nouveaux des habitants et des usagers. En parallèle, il s'avère indispensable de mettre à niveau la gestion des services.

6-1 : la prise en compte de la gestion des espaces verts nouvellement intégrés

Le conseil municipal a fait le choix d'intégrer des lotissements dans le domaine communal, il convient de prévoir le coût d'entretien de ces espaces verts.

6-2 : la prise en compte du coût de fonctionnement de la maison des sports et de loisirs

La maison des sports a ouvert ses portes en septembre dernier, il convient de prévoir le coût du fonctionnement de ce nouvel équipement public qui grèvera le chapitre 011 relatif aux charges générales (électricité, eau, maintenance) mais aussi le chap 012 relatif aux charges de personnel.

6-3 : la contribution au SDIS en augmentation

En 2021, la contribution au SDIS étant basée sur la population DGF et le potentiel fiscal, représentera une augmentation pour la commune de 11.14%.

Contribution 2020	Contribution 2021
98 549.63 €	109 523.25 €

6-4 : la subvention versée au CCAS sera maintenue

Revalorisée en 2020, la subvention au CCAS d'un montant de 35 000 € sera maintenue.

6-5 : le budget dédié aux associations sera maintenu

Malgré la situation sanitaire complexe, le budget dédié aux associations d'un montant de 63 500 € sera maintenu.

6-6 : le budget dédié aux animations festives et culturelles sera maintenu

Malgré le contexte sanitaire incertain, l'enveloppe budgétaire d'un montant de 120 000 € sera reconduite en 2021. En 2020, une grande partie des animations n'a pas pu se tenir et le montant des dépenses s'est élevé à 50 000 €.

6-7 : les charges de personnel en augmentation

Si aucun départ à la retraite n'aura lieu en 2021, les effectifs seront renforcés avec notamment le recrutement d'un gardien de police municipale au mois d'avril et le recrutement à temps partiel d'une personne en charge de la communication à compter du mois de mai.

Les prévisions budgétaires prendront en compte l'achèvement du PPCR dont l'objectif est de transférer une partie des primes sur le traitement indiciaire, ce qui a pour conséquence d'augmenter le montant des charges à payer.

La commune, chef-lieu de canton, sera chargée de la mise sous plis des élections cantonales ; cette dépense sera intégrée en 2021.

Chap 012 - charges de personnel et frais assimilés 2020	Chap 012 - charges de personnel et frais assimilés Estimé 2021
1 510 367	1 610 000

6-8 : une CLECT à la baisse selon le nombre d'enfants scolarisés

Effectifs 2019 pour 2020	Effectifs 2020 pour 2021
586	574
530 122 €	517 889 €

6-9 : la dette

Le montant de la dette pour le budget communal au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 3 182 611 €. En 2021, la commune remboursera 197 005 € de capital et 105 736 € d'intérêts.

Le montant de la dette pour le budget assainissement au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 629 531 €. En 2021, la commune remboursera 44 021 € de capital et 28 411 € d'intérêts.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population légale	5225	5366	5398	5420	5550	5698	5930
Dette	2 964 000	3 045 000	2 870 000	3 688 000	3 501 000	3 307 000	3 103 000
Dette par habitant	567	567	532	680	631	580	523

Extinction de la dette :

Un prêt arrivera à échéance en mai 2021 pour un capital restant dû de 29 647.14 €.

Crédit-bail :

Au 1^{er} janvier 2008, la commune a contracté un crédit-bail pour le financement de la gendarmerie d'un montant de 3 623 148.59 euros pour une durée de 30 ans.

Remboursement annuel fixe : 239 708 euros.

En parallèle, la commune loue la gendarmerie à l'Etat selon un bail qui a pris effet au 1^{er} juillet 2017 pour 9 ans. Montant actuel 229 250 €, en cours de révision.

LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT :

Au vu des priorités définies précédemment, le niveau d'investissement pour l'année 2021 se situera autour de 3 millions d'euros.

7-1 : Le report des excédents 2020 :

L'excédent d'investissement reporté de 196 959 € et l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 258 474 €, soit un montant de 1 455 433 €.

7-2 : L'épargne nette de la commune :

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements de la commune, après financement des remboursements de la dette.

L'épargne nette de la commune s'est considérablement améliorée depuis 2014, alors que celle-ci était négative en 2009, elle atteint aujourd'hui un niveau très confortable pour la collectivité.

	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA 2020	CA 2021
Epargne brute de fonctionnement (hors produits exceptionnels et opérations d'ordre)	632 548	653 126	899 197	762 691	1 003 633	1 178 615	1 333 157	1 100 000
Capital de la dette	220 278	174 662	180 832	186 993	193 484	205 609	212 719	200 000
Epargne nette	412 270	478 464	718 365	575 698	810 149	973 006	1 120 438	900 000

7-3 : Le FCTVA :

Selon le montant déclaré pour les dépenses d'investissement réalisées en 2020, le remboursement devrait se situer autour de 280 000 €.

7-4 : La taxe d'aménagement

2019	2020	2021
234 828 €	190 623 €	200 000 €

7-5 : Les subventions d'équipements :

Le montant des subventions pour l'année 2021 devrait se situer autour de 250 000 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 103 120 €. Il est attendu une subvention d'un montant de 150 000 € pour le projet de la maison Ortuno.

En conséquence, le niveau de recette attendue se situe autour de 3 millions d'euros. Cela signifie que la commune a la capacité d'autofinancer la quasi intégralité des projets prévus en 2021.

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX ID : 030-213000623-20210309-DEL2021_015-DE

Dans le cadre des orientations générales pour le mandat et des objectifs définis en 2021, les projets retenus sont les suivants :

Nouveaux Equipements publics	Nouvelles dépenses	RAR 2020
Maison Ortuno (démolition et construction)	600 000	70 788
Place du Pont permis d'aménager		13 728
Voirie/réseaux		
Chemin de la Dale - voirie	350 000	30 988
Chemin de la Dale - réseaux	196 000	
Font vinouse	257 894	10 665
Voirie - provision pour réfection annuelle	100 000	
Création de trottoirs av. de Lattre de Tassigny	80 000	13 560
Chemin poissonnier	50 000	
Eclairage public	50 000	6 462
Résine arbres	10 000	
Environnement		
Plantations d'arbres	20 000	
Elagage platanes	15 000	
Fossés et chemins	25 000	
Embellissement du village	10 000	
Récupérateurs d'eau	5 000	
Bâtiments communaux/complexe sportif		
City parc/pump track	100 000	
Piscine - mise en accessibilité des plages	100 000	
Passerelle complexe sportif	80 000	2 160
VTT - rénovation circuits à la carrière	50 000	
Bâtiments communaux - provision	50 000	16 039
CMJ - agrandissement du skate parc	15 000	
Bar du foyer - aide à l'installation d'une cuisine	10 000	
Totem maison des sports et de loisirs	10 000	
Solidarités		
Epicerie solidaire - création d'un local en régie	20 000	
Banque alimentaire - achat d'un véhicule	23 000	
Etudes		
PLU - Etude paysagère		5 280
PLU - Etude hydraulique hameau de Sinsans		2 130
Eclairage public : AMO renouvellement contrat et suivi	15 000	
Route de St Etienne d'Escattes - Etude aménagement	8 520	
Sécurité		
Extension du parc de vidéo-surveillance	100 000	
Mise en place d'une sirène	15 000	
Matériel/Mobilier		
Matériel/mobilier provision	20 000	7 858
Renouvellement du parc informatique	30 000	
Défibrillateurs	8 000	
Patrimoine		
Mur du cimetière - réfection à la chaux	28 000	
Ruines du château - finalisation de l'étude	12 000	
Fresques transformateurs	3 000	
Rénovation des fontaines de ville	1 000	

Acquisitions foncières		
Parc maison Rouverand	300 000	
Véhicules		
Epareuse		29 640
TOTAL	2 767 414	209 298
	BP 2021	2 976 712

La commune a, en 2020, fini de rembourser la participation de celle-ci à la construction du gymnase, pour mémoire, cela représentait une dépense fixe de 41 000 €/an.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les résultats pour l'exercice 2020 sont les suivants :

- Un excédent d'exploitation de : 64 880.75 €
- Un déficit d'investissement de : 206 582.41 €

En 2020, conformément aux priorités définies au schéma directeur et en vue de réduire les eaux parasites qui arrivent en entrée de station, la commune a réalisé 743 960 € de dépenses pour renouveler le réseau de la route de la cave, rue du collège et route de Calvisson,.

Les restes à réaliser en recettes (subventions) sont de 108 360 €, ce qui atténue le déficit constaté.

La dette pour le budget annexe se situe à hauteur de 629 531 €.

La redevance pour la commune est de 0.35 cts le m3.

Pour 2021, dans le cadre de la rénovation du lotissement font vinouse, le réseau d'eaux usées sera repris pour un montant de 140 000 €.

Des reprises ponctuelles seront réalisées pour la phase 2 du chemin de la Dale dont les travaux démarreront après l'enfouissement des réseaux secs, courant 2^{ème} trimestre 2021.

L'étude de la route de Nîmes sera finalisée.